

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

« ENQUETE RECRUTEMENT DANS LES ENTREPRISES DES
SERVICES DE L'AUTOMOBILE »

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des plis :

11 DECEMBRE 2017 à 15h00

PREAMBULE

CADRE JURIDIQUE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 selon lequel « Lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire ».

PRESENTATION DE LA BRANCHE

La branche des services de l'automobile regroupe l'ensemble des entreprises de l'automobile, du véhicule utilitaire et industriel, du cycle et du motocycle dont les activités concernent le véhicule, de sa sortie de l'usine de production jusqu'à sa déconstruction et son recyclage. De fait, la branche rassemble les entreprises, qui vendent, entretiennent et réparent ces véhicules mais aussi les stations-services, les entreprises de location de véhicule, d'enseignement de la conduite, de contrôle technique et de gestion de parc de stationnement.

Au total la branche compte 126 000 entreprises qui emploient près de 400 000 salariés. 94% des entreprises emploient moins de 10 salariés.

PRESENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

Mandatée par les partenaires sociaux, l'association nationale pour la formation automobile (ANFA) met en œuvre la politique formation de la branche et la décline sur le territoire au travers de ses 10 délégations régionales. Elle est l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de la branche des services de l'automobile.

L'ANFA rassemble les moyens financiers pour répondre aux besoins en compétences des professionnels par l'adaptation permanente des personnels en activité et le renouvellement de la population professionnelle.

L'ANFA a aussi pour mission d'informer les entreprises, les établissements et les organismes de formation, les jeunes et les familles sur les évolutions des métiers, les besoins d'emplois et les compétences attendues face à ces évolutions.

L'ANFA s'est inscrite dès 1992, dans une démarche d'étude et d'analyse des évolutions de la branche. L'Observatoire de l'ANFA qui est aussi Observatoire de la Branche des Services de l'Automobile mène des enquêtes pour anticiper les évolutions des métiers et des besoins de formation.

1. LES OBJECTIFS

Le marché de prestations de services ouvert à la concurrence a pour objectif de sélectionner un prestataire en vue de la réalisation d'une enquête sur les « recrutements dans les entreprises des Services de l'Automobile ».

Cette enquête a pour objectifs de :

- Caractériser les recrutements réalisés dans les entreprises des services de l'automobile au cours de l'année 2017 : âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, métier occupé, salaire, type de contrat, expérience, formation, la création ou renouvellement de poste, le moyen utilisé pour recruter et l'accompagnement reçu le cas échéant pour la mise en œuvre du recrutement, le nombre de candidatures reçues, l'appréciation des qualités professionnelles de la personne recrutée.
- Apprécier les difficultés de recrutement des établissements interrogés en les amenant à préciser les recrutements prévus et non réalisés au sein de leur établissement, et à en évoquer les causes, la procédure de recrutement, l'accompagnement reçu.
- Donner les profils des personnes embauchées en alternance et/ou en stage : diplôme ou titre préparé, année de formation, âge, sexe, appréciation des qualités professionnelles.
- Donner des indicateurs permettant de mesurer les intentions d'embauches en 2018 et les motifs associés
- Quantifier les départs et identifier les motifs.
- Répondre aux questions conjoncturelles de l'ANFA.

2. PRESTATION ATTENDUE

Les travaux à réaliser pour cette enquête concernent l'interrogation d'un échantillon de 2700 établissements.

La prestation concerne un lot unique « télé-enquête » comprenant :

- l'appui-conseil à l'observatoire sur la finalisation du questionnaire et du plan de sondage,
- l'interrogation des entreprises par téléphone,
- L'élaboration et le renseignement de la base de données répondant au cahier des Charges de l'ANFA,
- la transmission des résultats à l'ANFA.

L'ANFA fournit le questionnaire et le fichier d'entreprise à appeler.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1) Base de données :

L'ANFA fournit un fichier d'entreprises de taille suffisante pour la réalisation de l'enquête, sélectionnées parmi les 40 000 entreprises dont le numéro de téléphone est renseigné et/ou les 25 000 dont l'adresse mail est renseigné.

2) Plan de sondage :

Un plan de sondage sera à prévoir en fonction de trois critères (taille établissement, Naf, région). Ce plan sera affiné et précisé avec le prestataire retenu.

3) Résultats attendus :

Les résultats de l'enquête devront être transmis uniquement en données quantitatives. Il n'est pas attendu d'analyse qualitative des données, celle-ci sera réalisée par l'ANFA. Les résultats seront transmis sous deux formats :

- une table au format SAS avec les questions et modalités explicites

- un tableur Excel avec les questions et modalités explicites

4) Indications complémentaires :

- Le questionnaire compte 250 questions dont la très grande majorité (235) compte des filtres en fonction de la situation de l'établissement. Aucune situation ne permet de répondre à l'ensemble des questions.
- Afin de permettre aux candidats d'évaluer le temps nécessaire aux passations du questionnaire, il peut être utilisé comme point de référence l'état de l'enquête précédente réalisée en 2014 (notons bien que la conjoncture d'emploi était peut-être légèrement différente de ce que nous pourrions observer en 2018). En 2014, sur 2700 établissements interrogés, 36% soit 972 établissements avaient procédé à au moins un recrutement pour 1794 recrutements retenus au total (si plusieurs recrutements, seuls les trois derniers recrutements sont décrits).

4. PUBLICS

Les publics enquêtés sont les chefs d'établissement ou les responsables RH des établissements des services de l'automobile.

5. CONDITIONS FINANCIERES

Le budget alloué à cette prestation est estimé entre 40 000 et 60 000 euros H.T. (selon taux de T.V.A. en vigueur), pour le lot unique « télé-enquête ».

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'ANFA des droits propriété intellectuelle et patrimoniaux sur les œuvres et livrables, dès leur conception. Il inclut également tous les frais de déplacement et de « vie » du prestataire. Le prix est forfaitaire et non révisable.

Le candidat présentera un devis libre reprenant, dans la réponse, en tout ou partie le détail des modalités des prestations attendues (ci-après). Ce détail sera listé dans l'acte d'engagement.

6. DUREE ET PERIODE DE LA PRESTATION

La durée de l'enquête se situe autour de 30 jours ouvrés de prestations sur janvier et février 2018, incluant les travaux préparatoires, la campagne d'appels téléphoniques, le reporting et l'administration de la prestation, les traitements statistiques, la livraison des résultats.

Fait à SEVRES, le 30 octobre 2017

Le Délégué Général de l'A.N.F.A.

M. Patrice OMNES